

COMMUNE DE
CAZOULS-LES-BEZIERS

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

N° 88/2024/4.1.8	L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à 18 heures,	
Date convocation : 28/032024	Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.	
Présents :	Mmes AFFRE, BOFFA, CHAVARDEZ, GAIRE, GUARDIA, FORNET, ROUQUET-TAFANI, ROUX, SINIBALDI N., TUCA MM VIDAL, BACCOU, DAMBLEMONT, DUFILS, GRIVEAU, LAMIEL, MARIN, MARTIN, MONINO, PEGURET, SENAL, SINIBLADI F.	
Absents -Excusés :		
Procurations :	Mme BERLOU à Mme ROUX, Mme COUDERC à Mme GAIRE, M. DUPUY à Ph. VIDAL, M. GUILLEMET à M. DAMBLEMONT, M. FERREIRA à M. BACCOU	
Elus en exercice : 27	Objet : Modification des emplois communaux	
Présents : 22		
Absents : 0		
Procurations : 5		Secrétaire de séance : Viviane GAIRE
Votants : 27		

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Suite à l'obtention du concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale d'un agent de la commune, il proposé de le nommer à ce grade.

- Que suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial du 01 mars 2024 concernant les suppressions de postes, il convient de supprimer les postes suivants :

A cet effet, il propose de modifier le tableau des emplois communaux comme suit :

Création :

A compter du 01 JUIN 2024 :

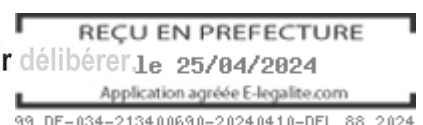
- 1 poste de d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet,

Suppression :

A compter du 01 MAI 2024 :

- 1 poste de d'agent de maitrise principal à temps complet 35 heures,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{er} classe à temps complet,
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 4 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (10h, 08h30, 5h30, 5h30) - suite modification durée du travail,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique de 2^{ème} classe 20 heures.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir



LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire par 27 voix pour,

- **APPROUVE** les modifications présentées ci-dessus du tableau des emplois communaux,
- **PRECISE** que le tableau des emplois communaux mis à jour sera joint en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le

2024.
24 AVR. 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe VIDAL

La Secrétaire de séance,

Viviane GAIRE

